



Direction de l'Information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa Canada

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 26, N° 51

22 décembre 1971

POINT DE VUE DU CANADA SUR LES PROPOSITIONS DE RÈGLEMENT EN RHODÉSIE

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, à la Chambre des communes le 1er décembre:

Le 24 novembre, le Gouvernement britannique annonçait des propositions pour le règlement de la position constitutionnelle de la Rhodésie.

La Chambre connaît déjà les principaux éléments de ces propositions, dont certaines clauses portent sur le droit de vote et la structure du corps législatif devant donner aux Africains une influence politique croissante, dispositions qui tendent à réduire la discrimination raciale et comprennent une justiciable Déclaration des Droits, un vaste programme de développement et un test d'acceptabilité devant être dirigé par une commission que le Gouvernement britannique nommera à cet égard.

A toutes fins utiles, je communique à la Chambre le Livre blanc britannique contenant ces propositions, qui sont complexes et portent sur de nombreuses procédures interdépendantes à compléter avant qu'un règlement puisse être assuré.

Dès le commencement, le Canada a maintenu que

la solution à apporter en Rhodésie était une constitution prévoyant l'élection prochaine d'un gouvernement qui représente les divers éléments du peuple rhodésien, en grande majorité de race noire. Les dispositions constitutionnelles qui ont été annoncées sont très en arrière de cet objectif. La durée de la transition vers un gouvernement de la majorité n'est pas précisée et les moyens d'effectuer ce passage sont d'une haute complexité. Vu les difficultés qui ont surgi dans la voie de l'application de dispositions constitutionnelles complexes en Rhodésie et dans d'autres parties du monde, on éprouve inévitablement certaines préoccupations quant à la manière dont ces arrangements seront mis en oeuvre. Beaucoup dépendra de la bonne volonté et de la coopération de toutes les parties en cause, qualités qui n'ont pas toujours été évidentes ces dernières années dans le comportement du régime rhodésien.

POUR UN NOUVEAU POINT DE DÉPART

Lorsque j'ai visité l'Afrique en mars dernier, j'ai été frappé par les deux évolutions dramatiques qui se déroulent de nos jours sur ce continent. L'Afrique australe est le lieu où se joue l'une des scènes les plus critiques de la recherche mondiale de l'égalité raciale et de la dignité humaine, et le lieu où certains pays européens ont atteint la phase finale de liquidation de leur empire colonial.

Ces deux processus se conjuguent en Rhodésie. En cherchant à adopter des mesures équitables, en vue de l'indépendance de ce pays, la Grande-Bretagne a dû faire face au fait que la minorité blanche refuse à l'heure actuelle de céder le pouvoir à la majorité noire et que la capacité des Britanniques d'influer sur la situation est très limitée. Même les sanctions obligatoires des Nations Unies n'ont pas été assez fortes pour amener ce transfert de pouvoir. Le seul autre moyen de produire un changement radical aurait été le recours à la force, procédé que chacun des Gouvernements britanniques successifs a jugé inac-

SOMMAIRE

Point de vue du Canada sur les propositions de règlement en Rhodésie	1
Pas de retombées de l'essai d'Amchitka ...	2
Hommage de la Fonction publique à Norman McLaren	3
Collection de minerais au ROM	3
Les arbres de Noël du Québec	4
Le Programme des initiatives locales	5
L'école des langues de la Fonction publique	6
Mémoire en faveur des pièces canadiennes	6

**** VOEUX DE JOYEUX NOËL ET D'HEUREUSE ANNÉE À TOUS NOS LECTEURS ****